

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
7 mars 2024**

PUBLIE LE : 21 MARS 2024

Délibération n°240307-3 : rapport d'orientation budgétaire 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le deux février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 MARS 2024

PRESENTS

LOUVECIENNES

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	6 pour les délibérations n° 240307-1 à n°240307-3 5 pour les délibérations n° 240307-4 à n°240307-5
<i>Pouvoirs</i>	:	2 pour les délibérations n°240307-1 à n°240307-3 1 pour les délibérations n° 240307-4 à n°240307-5
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	8 pour les délibérations n°240307-1 à n°240307-3 6 pour les délibérations n°240307-4 à n°240307-5

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024, annexé à la présente, et de la tenue du débat qui s'ensuit.

Fait à Marly-le-Roi, le 21/03/2024

Transmis en Préfecture et affiché le 21/03/2024

Pour Extrait Conforme



Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

Clarisse ZANN
Secrétaire de séance

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

RAPPORTEUR : Le Président

La procédure budgétaire prévoit que, dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus au musée en 2021), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

Ce projet de budget est présenté sous la nouvelle nomenclature comptable M57. Le principal changement concerne la disparition du chapitre des dépenses imprévues.

Un premier projet a été présenté lors du comité du 14 décembre, mais les membres du syndicat ont demandé une nouvelle version afin de réduire la charge financière qui pèse sur les communes.

I. Section de Fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à **817 727 €**, soit une hausse de +10 k€ vs le ROB présenté le 14 décembre.

Cette hausse est financée par des recettes de mécénat supplémentaires, et une baisse de (-30 k€) sur la participation des communes.

Le calendrier budgétaire ne permet pas de reprise anticipée des résultats pour cet exercice. Certains montants pourront être ajustés au moment du Budget Supplémentaire.

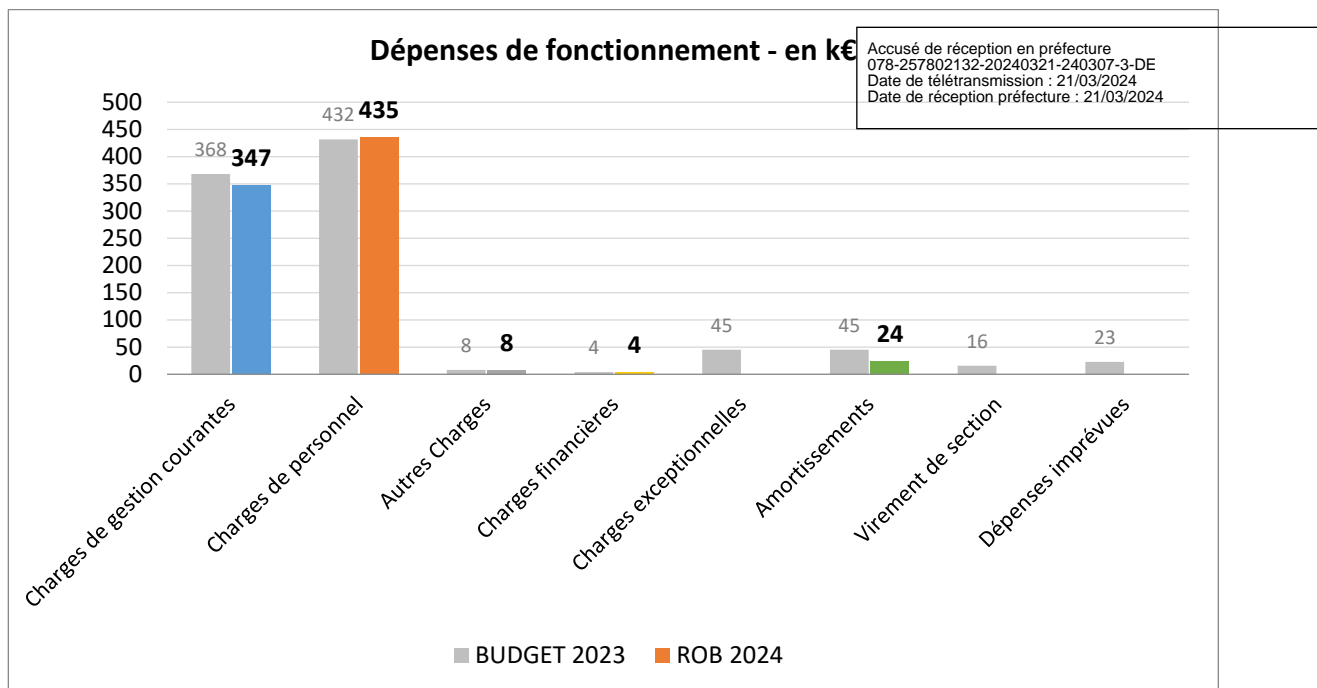
1. Dépenses de Fonctionnement

Le Budget Primitif 2024 serait en baisse par rapport au Budget 2023 (-123 k€), principalement sur les chapitres d'écritures budgétaires comptables : les dépenses imprévues (-23 k€), les charges exceptionnelles (-45 k€), les amortissements (-21 k€) et le virement à la section d'investissement (-16 k€).

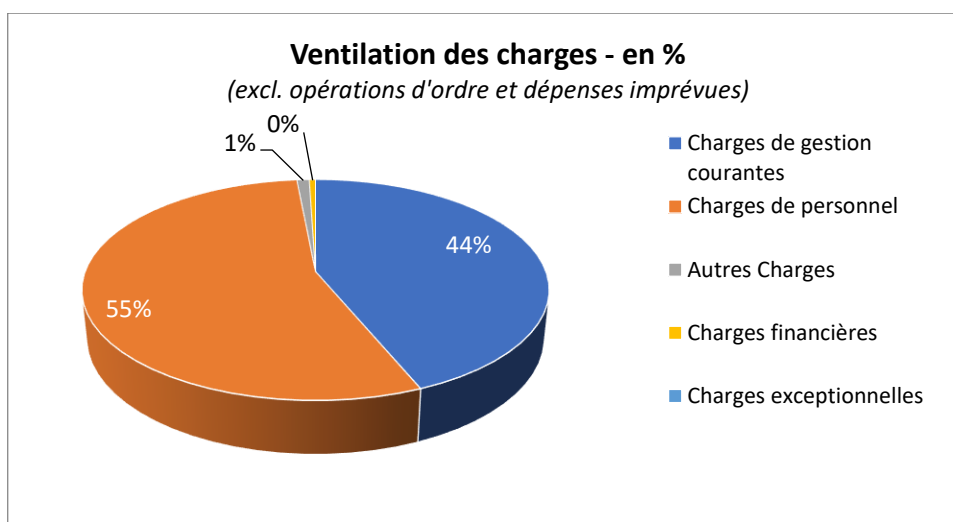
Les besoins ont été estimés en hausse de +10 k€ par rapport à ce qui a été présenté au moment du Rapport d'Orientation Budgétaire du 14 décembre, principalement sur la masse salariale du personnel du Musée (+9 k€).

Les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles ne sont plus intégrées à la nomenclature M57, d'où leur inscription à 0.

Pour mémoire, en 2023, des crédits pour 45 k€ avaient été inscrits en charges exceptionnelles pour répondre à une demande du comptable de changement d'imputation des refacturations du personnel mutualisé avec le Château Monte Cristo.

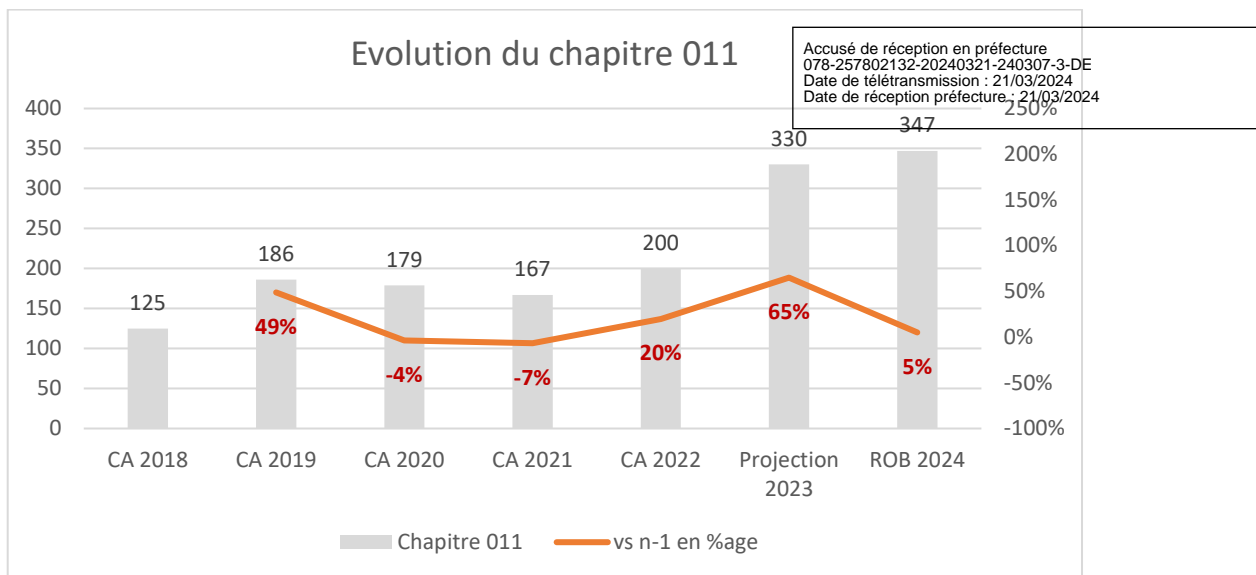


Hors écritures d'ordre (amortissements), le Musée est très fortement impacté par le poids des charges de personnel qui pèsent pour 55% de ses dépenses de fonctionnement.



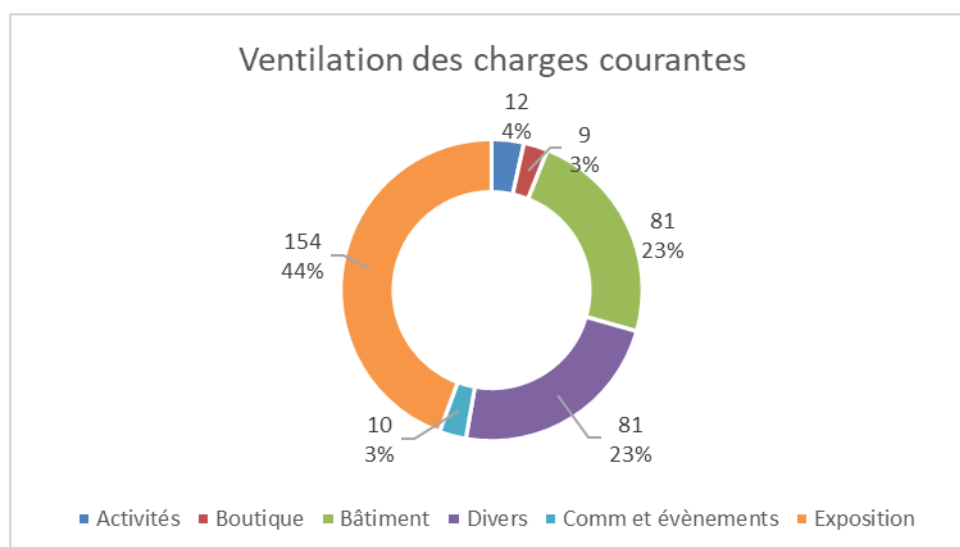
- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Il est proposé des crédits à hauteur de 347 k€ pour les charges à caractère général, soit +2 k€ par rapport au ROB du 14 décembre, dont 154 k€ pour l'exposition, en baisse de -6% par rapport au Budget 2023 et en hausse de +5% par rapport à la projection d'atterrissage du CA 2023.



Le budget est en baisse vs 2023 principalement grâce à des économies sur les inscriptions budgétaires pour l'énergie (-20 k€) et sur les événements et la communication (-15 k€) qui seront réduits au minimum. Le contexte fortement inflationniste en 2023 avait incité à des inscriptions prudentes pour permettre à l'établissement de subvenir à ses besoins. Ces économies sont compensées par de nouveaux besoins pour l'exposition.

	BP 2023	ROB 2024	2024 vs 2023	
Activités	19	12	-7	-37%
Boutique	12	9	-3	-25%
Bâtiment	118	81	-37	-31%
Divers	80	81	1	1%
Comm et événements	25	10	-15	-60%
Exposition	114	154	40	35%
TOTAL Chapitre 011	368	347	-21	-6%
<i>sous-total excl exposition et disponible</i>	<i>254</i>	<i>193</i>	<i>-61</i>	<i>-24%</i>



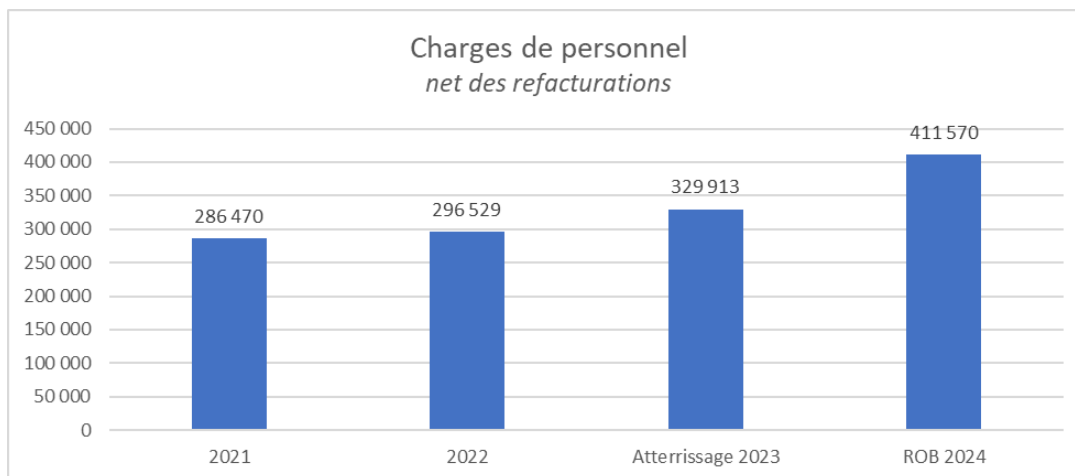
Les coûts des **activités** sont de 12 k€, en baisse vs 2023. Il s'agit notamment de financer les ateliers musicaux, danse, nuit des musées, conférences et autres animations à destination du public. Un montant plus proche des réalisations des années passées a été inscrit en 2024.

Les coûts d'approvisionnement de la **boutique** sont de 9 k€, l'objectif étant de proposer des produits liés à l'exposition pour les visiteurs.

Les coûts liés au **bâtiment et à l'entretien du site** représentent près de 23% des charges générales. Elles sont proposées en baisse de (-37k€) principalement sur le coût des énergies et

Une partie des frais sont mutualisés et le Musée perçoit une atténuation de charges pour (23 k€). L'analyse des frais de personnel est donc à faire en regardant le solde net après prise en charge de la mutualisation par les autres syndicats.

Accusé de réception en préfecture
N° : 21-03-00004
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024



Le schéma de mutualisation des agents a connu de profonds changements en 2023 :

- Non-renouvellement du poste de Responsable Administratif et Financier au Château Monte-Cristo, auparavant mutualisé avec le Dôme (50%) et le Musée (25%) ;
- Fin de la mutualisation de l'agent administratif à la fin du premier trimestre 2023 ;
- Maintien de la mutualisation d'un agent technique avec le Château Monte-Cristo, renouvellement en cours après le départ à la retraite de l'agent en poste en 2023.

	2021	2022	Atterrissage 2023	ROB 2024	2024 vs 2023	
Total chapitre 012	350 667	340 683	397 093	434 820	10%	37 727
Personnel ext	127 797	122 661	76 565	71 150	-7%	-5 415
Unilys	37 902	45 843	45 586	53 150	17%	7 564
Mutualisation Piscine/Château	41 880	16 663				
Muséa	48 015	60 155	30 979	18 000	-42%	-12 979
Personnel permanent	222 870	218 022	320 528	363 670	13%	43 142
Refacturations	64 197	44 154	67 180	23 250	-65%	-43 930
Personnel net des refacturations	286 470	296 529	329 913	411 570	25%	81 657

Le Personnel Permanent représente 84% du total pour 364 k€.

Le personnel permanent comprend :

- une directrice de l'établissement ;
- une chargée des publics ;
- un agent administratif ;
- un agent technique mutualisé avec le château Monte Cristo,
- un agent accueil et boutique (30h/hebdomadaire) ;
- 2 hôtes accueil-médiation (28h/hebdomadaire).

A ce personnel permanent, s'ajoutent un contrat à durée déterminée de 6 mois pour l'emploi d'une assistante de conservation du patrimoine ainsi que le recours à un stagiaire tout au long de l'année.

La hausse de +43 k€ vs 2023 s'explique par un effet année pleine des recrutements qui se sont échelonnés tout au long de l'année 2023. Elle est en partie compensée par des économies sur Muséa (-13 k€).

Une enveloppe de 10 k€ est allouée aux conférenciers.

Le syndicat prend à sa charge 5.5 % du total de la masse salariale des services ressources portées par la Piscine (SICGP), +0.5 point vs 2023 et 4,5% des services portées par Valoseine (DST et un poste de secrétariat) et 2,5% du chargé de patrimoine porté par le SIVOM, soit 53 k€. Cela représente l'équivalent du coût d'un catégorie B supplémentaire dans l'effectif.

La quote-part du SICGP est en hausse de +0.5 point afin de compenser une baisse d'activité du SIARSGL d'Unilys (Sa dissolution au 1^{er} janvier 2025, n'entraînera pas une hausse des coûts Unilys pour le Musée). Cette hausse a un impact de (+1 k€) sur la refacturation.

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-0307
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

La hausse de la masse salariale d'Unilys provient principalement de la hausse du point d'indice et des différentes revalorisations et réformes sur les salaires des fonctionnaires passées en 2023. Ces différentes réformes ont principalement touché les catégories C.

Le coût d'Unilys se détaille ainsi :

	2023	2024
DGS / Communication	269	267
Finance	221	224
Ressources Humaines	137	152
Juridique et Assemblée	165	170
TOTAL SICGP	792	813.0
QP Musée - 5.5%	39.6	44.7
QP Services Techniques	7.4	8.4
TOTAL Unilys	47.0	53.1

A
B
=A+B

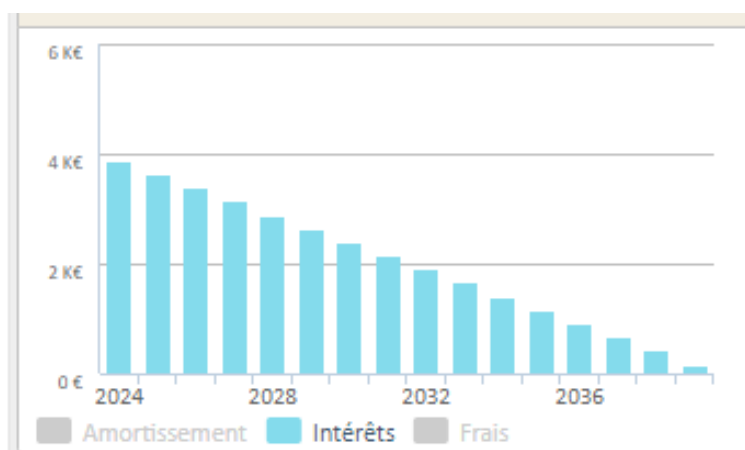
Les frais d'accueil du public portés par le prestataire Muséa représentent un coût estimé de 18 k€ (soit une moyenne de 1.5 k€ par mois), en forte diminution du fait de la réinternalisation des postes billetterie, accueil et médiation, Muséa ne doit plus intervenir qu'à la marge pour le remplacement des dimanches de repos et des congés des agents permanents (soit une économie de 42 k€ depuis 2022).

- **Chapitre 065 – autres charges**

Il s'agit des indemnités d'élus pour (3 k€), et des coûts des licences Microsoft (1 k€) et autres prestations informatiques (2 k€), de remboursements des usagers (1 k€).

- **Chapitre 066 – charges financières**

Il s'agit des intérêts des emprunts pour 4 k€. Le syndicat a souscrit à un seul emprunt sur une durée de 20 ans auprès du Crédit Mutuel qui court jusqu'en 2039 au taux fixe de 1.65%.



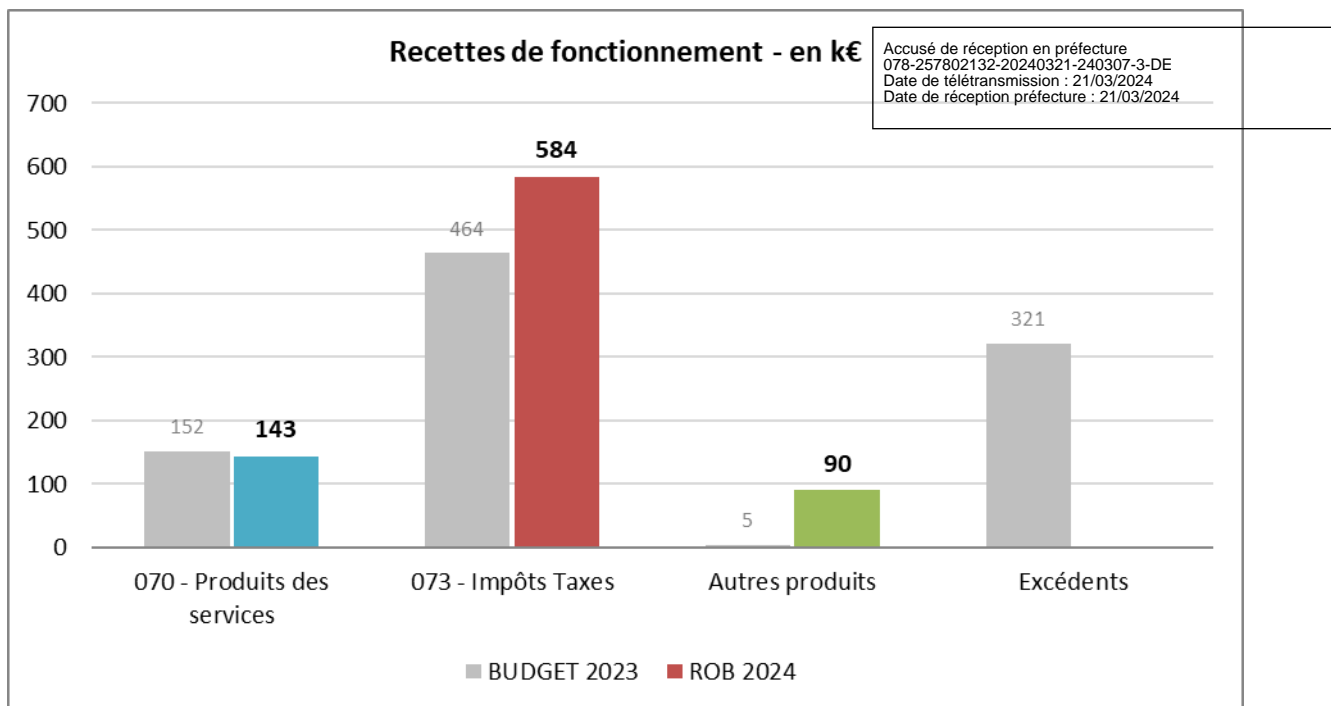
Projection des intérêts 2024-2039 jusqu'à extinction de la dette

- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 24 k€.

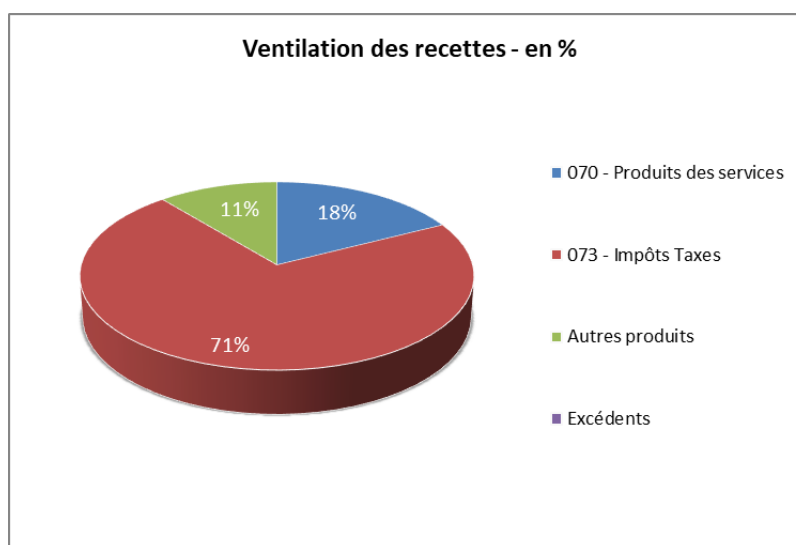
2. Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ne sont plus soutenues par les excédents passés qui ont permis à l'établissement, jusqu'à leur quasi épuisement en 2023, de financer ses projets de reconquête des publics via notamment l'exposition.



Les excédents représentaient au BP 2023 36% des recettes du Musée qui, faute d’avoir des recettes propres suffisantes (9% du total), a puisé dans cette ressource pour être à l’équilibre.

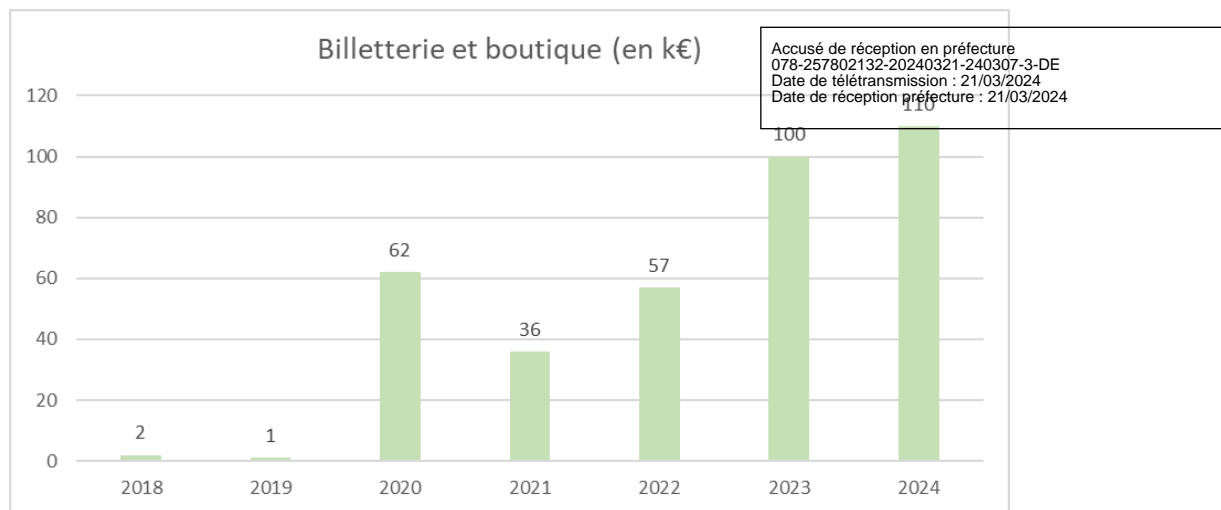
En 2024, l’établissement finance ces besoins via une augmentation de la participation des communes (120 k€), des recettes propres (+40 k€) et des recherches de mécénat et subventions (+85 k€). L’effort de financement des nouveaux besoins (+245 k€) a été équitablement partagé entre les communes membres et l’établissement.



- **Chapitre 070 – Produits des Services**

Il est proposé d’inscrire des recettes de billetterie et boutique à **110 k€**, +10 % vs le réalisé 2023 et +35% vs le Budget 2023.

Les efforts faits en 2023 ont largement porté leurs fruits avec une hausse des recettes de +75% vs 2022. Le choix de relancer la fréquentation par des expositions ambitieuses a été payant.



La billetterie est estimée à 80 k€ et la boutique à 30 k€. Pas de changement par rapport au Rapport d'Orientation Budgétaire. Des recettes complémentaires de location de salles sont estimées à 10 k€.

A ces recettes s'ajoutent les 23 k€ de remboursements du personnel technique mutualisé avec le Château Monte Cristo. La fin d'une partie de la mutualisation a vu ses recettes fortement diminuer pour le Musée (-50 k€).

• **Chapitres 073 – Impôts et Taxes et 074 – Dotations**

Il s'agit des participations des communes désormais 100% fiscalisées. Après une hausse importante en 2022 (+100 k€), elles étaient stables en 2023.

Il est proposé en 2024 de les augmenter de (+120 k€), soit une baisse de (-30 k€) par rapport au ROB du 14 décembre.

Cette nouvelle hausse doit permettre au musée de continuer sa politique de reconquête des publics malgré l'épuisement des excédents passés et d'assurer l'existence d'un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement (notamment le paiement des salaires).

Avant la hausse de 2022, le montant des participations n'avait pas été revu depuis au moins 2014 (date de nos archives).

	POPULATION 2024	%	PARTICIPATION 2024	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE	vs 2023
MARLY LE ROI	17 010	68.75	401 513 €		401 513 €	78 920 €
LOUVECIENNES	7 731	31.25	182 487 €		182 487 €	41 080 €
TOTAL SYNDICAT	24 741	100.00	584 000 €	- €	584 000 €	120 000 €

Les participations des communes représentent 71% du total des recettes de l'établissement. La part par habitant est de 23.60 €.

• **Chapitre 75 – Autres produits de charges courantes**

Une recette de (5 k€) est inscrite au titre du remboursement du logement de l'agent technique conformément à la convention passée avec le Château Monte Cristo.

Des recettes de mécénat et de subventions de (85 k€) ont été inscrites pour financer l'exposition, une hausse de (+35 k€) vs le ROB du 14 décembre afin de financer les nouveaux coûts estimés et de réduire en partie la pression sur l'augmentation de la participation des communes.

II. Section d'Investissement

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20240321-240307-3-DE
Date de transmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Le budget de la section d'investissement s'élève à **134 769 €**, soit une baisse significative de -77 k€ par rapport au ROB du 14 décembre.

1. Dépenses d'Investissement

Hors emprunt, reports et écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont contenues à 120 k€, dont 80 k€ de restauration d'œuvres qui ne seront entreprises que si elles sont financées par du mécénat.

- **Emprunts**

L'établissement rembourse 15 k€ d'amortissement du capital tous les ans.

- **Chapitre 020 – Immobilisations incorporelles**

Il est proposé d'inscrire 100€ de crédits afin d'ouvrir le chapitre. L'étude d'opportunité du salon de thé est reportée (-8 k€).

- **Chapitre 021 – Immobilisations corporelles**

Il est proposé d'inscrire les projets suivants (40 k€) :

- Peintures et enduits (10 k€) ;
- Installation cimaises (7 k€) ;
- Achat de 2 déshumidificateurs (5 k€) ;
- Acquisition d'un dessin (15 k€), dont 3 k€ de reports de 2023, financé par du mécénat en recettes pour les 12 k€ restants ;
- Autres : électricité, aménagement réserve, achat d'un ordinateur, d'une console, d'un meuble étagère, d'un réfrigérateur.

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Une enveloppe de 80 k€ est allouée à la restauration d'œuvres d'art.

2. Recettes d'Investissement

La section d'investissement est principalement financée par du mécénat et des écritures d'ordre.

- **Chapitre 10: Dotations, fonds divers et réserves**

17 k€ de FCTVA, 80 k€ de mécénat du Crédit Agricole pour la restauration d'œuvres et 12 k€ pour l'achat d'un dessin.

- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 24 k€, miroir des dépenses en section de fonctionnement.

- **Subventions**

Une subvention de 2 k€ est inscrite pour la DRAC, le montant n'est pas encore connu à ce jour.

Le budget primitif proposé pour 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement	817 717.00 €
Section d'investissement	134 769.00 €
Budget Global proposé	952 469.00 €

Rapport d'orientation budgétaire 2024 - Annexe n° 1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi est composé de deux communes :

- Marly-le-Roi
- Louveciennes

La population totale de ces deux communes est de 24 741 habitants (population légale 2021 entrant en vigueur au 1er janvier 2024).

Le Musée est labellisé « Musée de France » (LOI n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France).

Le syndicat Intercommunal est un Syndicat à Vocation Unique.

2) Les compétences du Syndicat

Le musée conserve, étudie et valorise, pour le public le plus large possible, ses collections constituées de 3 300 œuvres et objets. Celles-ci couvrent la période allant du XVIIe au XIXe siècle et se composent de peintures, de sculptures, d'objets d'arts décoratifs et d'arts graphiques. Le musée conserve en outre des objets archéologiques et des pièces techniques.

Le Syndicat intercommunal est propriétaire de la grande majorité des objets. Le musée est aussi le dépositaire d'œuvres appartenant à d'autres collectivités territoriales ou provenant de collections nationales.

Le Musée est implanté dans le parc de Marly, classé au titre des monuments historiques (première instance de classement 1880, puis complément en 1929, intégralement en 2009).

Il est construit au lieu-dit « La Grille royale », longé par la RN 184. L'accès se fait par le parc, propriété de l'Etat gérée par l'Etablissement public du château de Versailles. Le côté sud du jardin du musée jouxte une parcelle gérée par l'Office National des Forêts.

Accusé de réception en préfecture
 078-257802132-20240321-240307-3-DE
 Date de télétransmission : 21/03/2024
 Date de réception préfecture : 21/03/2024

ROB 2024 - Annexe 2
 ETAT DE LA DETTE 2018-2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	01/01/2028
200336 03 (Rénovation musée)	LT	Crédit mutuel	20	18/12/2019	30/11/2019	29/02/2020	300 000,00	F	-	1,65%	240 000,00	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits	1641 Emprunt en € auprès des établissements de crédits						300 000,00				240 000,00	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00
Total général	Total Général						300 000,00				240 000,00	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00